

## Conditions générales

### Développements de contenus digitaux

#### 1 - Clause générale

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du commanditaire aux présentes conditions générales de collaboration à l'exclusion de tout autre document. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir contre les conditions générales de collaboration. Le fait que Learn-LIVE Sàrl ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de collaboration, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

#### 2 - Engagements des parties

Le commanditaire et Learn-LIVE Sàrl s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés éventuelles dont il aurait connaissance pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

##### 2.1 - Le commanditaire

Pour permettre à Learn-LIVE Sàrl de réaliser sa mission, le commanditaire s'engage à :

- établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par Learn-LIVE Sàrl. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
- remettre à Learn-LIVE Sàrl un bon de commande ou une confirmation écrite (datée et signée) en conformité avec les termes du barème ou du devis présenté.
- fournir tous les éléments (documents graphiques, textes, vidéos, sons, ... dans un format exploitable) nécessaires à la bonne réalisation du contrat et ce avant le démarrage de la prestation. En cas de retard dans la fourniture de ces éléments par le commanditaire le délai initial prévu pour la livraison sera repoussé d'autant.
- garantir Learn-LIVE Sàrl contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le commanditaire.
- régler dans les délais précis les sommes dues au prestataire.

##### 2.2 - Learn-LIVE Sàrl

- Au besoin Learn-LIVE Sàrl pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le commanditaire.
- Learn-LIVE Sàrl s'engage à informer de manière régulière et efficace le commanditaire de l'avancée de la réalisation du contrat et ce, notamment, au travers de validations soumises au commanditaire.
- Learn-LIVE Sàrl s'engage à fournir à la livraison les éléments commandés dans un format ou une version définis au démarrage de la prestation. Dans le cas où ces spécificités n'auront pas été précisées par le commanditaire, Learn-LIVE Sàrl est libre de ce choix et n'est en aucun cas obligée de fournir les éléments dans un format ou une version différente de ce qu'elle aura livré.

- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, Learn-LIVE Sàrl s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au commanditaire, auxquels elle aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission. Une clause de confidentialité peut être signée à la demande du client.

#### 3 - Assistance extérieure

Sauf dispositions contraires, convenues et acceptées par écrit et d'un commun accord entre les parties, Learn-LIVE Sàrl dispose de la faculté de faire appel à une assistance ponctuelle d'un tiers pour la réalisation d'une ou plusieurs parties de la mission.

#### 4 - Règlement

Les honoraires doivent être réglés au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de facturation. Pour les missions autres que de courte durée, un acompte d'un minimum de 30% du montant hors taxe doit être réglé à la commande, ceci étant alors précisé dans le devis. Pour les missions de longue durée des règlements intermédiaires seront éventuellement prévus, d'un commun accord et précisés par écrit.

##### 4.1 - Retard de paiement

Tout retard de paiement au-delà de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture entraînera des pénalités de retard égales à 15% l'an plus 100 CHF de forfait. En cas de défaut de paiement du commanditaire ou du non-respect des conditions de paiement pré-établies (acompte, règlements intermédiaires), Learn-LIVE Sàrl se réserve le droit de suspendre la livraison et/ou l'exécution des commandes en cours ou de les annuler.

##### 4.2 - Frais annexes

Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront être facturés au commanditaire ainsi que les frais relatifs à des achats d'images, sons ou autres éléments nécessaires à la réalisation de la mission.

#### 5 - Droits d'auteur

Sauf mention autre précisée dans le bon de commande, Learn-LIVE Sàrl cède à son commanditaire les droits de représentation des graphismes, illustrations et animations réalisés dans le cadre uniquement de la mission détaillée dans le bon de commande, à destination d'une diffusion sur internet, intranet ou CDrom, dans tous pays et pour une durée de 5 ans. Lorsque le commanditaire fournit à Learn-LIVE Sàrl des visuels ou supports audio, entre autres, à utiliser il se doit de vérifier les droits d'auteur et d'usage de ces sources. Learn-LIVE Sàrl ne sera en aucun cas tenu responsable d'une utilisation abusive des sources fournies.

#### 6 - Droits de publicité

Au titre du droit moral du prestataire sur sa création, le commanditaire autorise Learn-LIVE Sàrl à faire mention de cette création comme exemple des réalisations de Learn-LIVE Sàrl sur les documents commerciaux et publicités de ce dernier.

#### 7 - Rupture du contrat

En cas de rupture du contrat avant son terme par le commanditaire ou Learn-LIVE Sàrl, le commanditaire s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière de Learn-LIVE Sàrl, à l'exception des données fournies par le commanditaire. Les fichiers et données sources créés et utilisés par Learn-LIVE Sàrl ne sauraient dès lors être revendiqués par le commanditaire sans une contribution financière. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété de Learn-LIVE Sàrl, de même que les projets refusés. Ces documents doivent lui être rendus non endommagés et à sa demande.

##### 7.1 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Learn-LIVE Sàrl se réserve le droit de rompre le présent contrat, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le commanditaire le versement d'indemnités. Il est admis que Learn-LIVE Sàrl se doit d'avertir le commanditaire dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

##### 7.2 - Limitation des responsabilités

La responsabilité du prestataire concernant les services sera entièrement dérogée à compter de la livraison des éléments finalisés. Si le présent contrat ne pouvait être réalisé en tout ou en partie, du fait de causes indépendantes de la volonté de Learn-LIVE Sàrl, sa responsabilité ne pourrait être engagée. Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle de Learn-LIVE Sàrl, ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le commanditaire pour les services prévus au présent contrat. Learn-LIVE Sàrl assurera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession, il est expressément convenu qu'elle ne sera tenue qu'à une obligation générale de moyens. Lorsque le commanditaire évalue lui-même le nombre de jours de travail pour la réalisation d'un projet, Learn-LIVE Sàrl ne peut être tenue responsable d'une mauvaise évaluation de ce temps et sera amenée à facturer le supplément de temps passé sur le projet.

#### 8. Droit applicable et for

En cas de litige, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Le droit suisse est applicable, les tribunaux genevois sont compétents pour tout litige.